ASCET 18
couleur passion
Section ENTRAIDE

VIDE DRESSING 25/09/2025
dépôt vente
Règlement vendeur

1) Acheter les étiquettes

Demander vos lots d'étiquettes à l'ASCET 18 via ascet.ddt18@i-carre.net – à retirer pendant les permanences : calendrier des permanences
Tarif : 1 euro / 10 étiquettes

Attention : Pour acheter un lot d'étiquettes il faut être adhérent.
Les étiquettes non utilisées ne seront pas remboursées.

2) Préparer les vêtements / chaussures / accessoires

Les articles doivent être propres et en bon état.
Articles acceptés : vêtements homme, femme et enfant, chaussures, accessoires (ceintures, sacs, foulards, écharpes)

Sur l'étiquette doit obligatoirement figurer :
- le nom du vendeur (vous pouvez choisir un pseudo à nous communiquer)
- la taille
- H/F/E
- le prix

Veillez à bien accrocher l'étiquette dans un endroit visible.

3) Déposer à l'ASCET 18 le lot d'articles (en précisant le nombre)

- le matin même de 9h à 11h salle Champagne Berrichonne
- au local de l'ASCET 18 pendant la permanence du 23/9 (11h45-13h)
- sur rendez-vous – demande à réaliser via ascet.ddt18@i-carre.net

De préférence apporter les vêtements le matin même et dépôt sur des tables.

Si vous souhaitez que les vêtements soient sur portants c'est à vous de le fournir tout comme les cintres.
Trier par homme/femme/enfant

4) Vente du jeudi 25 septembre

L'ASCET 18 se charge de vendre pour vous les vêtements déposés.
À l'issue de la vente (jours suivants), les articles non vendus vous seront restitués et le montant des ventes vous sera reversé. L'ASCET18 ne prend aucune commission sur les ventes.

5) Responsabilités

L'ASCET 18 se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

L'ASCET18 prendra toutes les précautions nécessaires pendant la vente mais décline toute responsabilité en cas de dégradation/vol d'articles.

****